



Jeunes diplômés, une priorité CFDT

Des jeunes mal accompagnés lors de l'insertion

85% des jeunes professionnels interrogés lors d'une enquête menée par la CFDT attendent un appui de leurs collègues seniors ou d'un tuteur interne et ils sont moins de la moitié à pouvoir compter sur ce soutien. **Un jeune recruté sur trois trouve que son poste ne correspond pas à celui attendu.**

La CFDT Cadres revendique pour les jeunes professionnels

Premiers pas dans l'entreprise : un stage formateur, encadré, reconnu et rémunéré. Pas de stages sur un poste de travail permanent. Un taux maximal de 10% de stagiaires dans l'entreprise.

Intégration : elle doit être facilitée par l'accompagnement du jeune par un tuteur.

Rémunération : la CFDT exige transparence et négociation sur tous les éléments de salaire : salaire de base, primes, gratifications et avantages divers pour éviter les augmentations discrétionnaires.

Temps de travail : l'engagement du jeune cadre ne doit pas conduire à un surinvestissement nuisible à sa santé. Pour un équilibre entre vie privée / vie professionnelle, la CFDT défend le droit à la déconnexion et le respect des accords temps de travail.

Ne restez pas isolé(e) dans votre lieu de travail ! La CFDT, votre partenaire tout au long de votre parcours professionnel

Dans votre entreprise les représentants CFDT, délégué(e) syndical(e), délégué(e) du personnel ou élu(e) au comité d'entreprise sont à votre disposition pour faire avancer et défendre vos droits.

En tant qu'adhérent(e) jeune professionnel(le) vous bénéficiez : d'un conseil et d'un appui professionnel, d'une information de qualité d'une revue thématique et d'un réseau national et international des référents.



CFDT Cadres 47-49 avenue Simon-Bolivar 75019 Paris – www.cadresCFDT.fr